

Vers un coopératisme social :

La Ligue ouvrière catholique et la question du logement dans les années 1940

JEAN-PIERRE COLLIN*

Amorcée dès les années 1940–1941, la « campagne d’habitation » a tenue une place importante dans le programme d’activités de la Ligue ouvrière catholique canadienne pour la plus grande partie des années 1940 et le début des années 1950. La Ligue voit, notamment, dans l’action coopérative en matière d’habitation, sur le plan local et sur le plan national, l’amorce d’une réforme de la société urbaine. La Commission nationale de l’habitation puis la Fédération des coopératives d’habitation du Québec lui servent donc essentiellement de tribune pour faire la promotion d’un coopératisme social qui s’appuie notamment sur l’expérimentation, à quelques reprises, de communautés nouvelles (ou « villages coopératifs »). Ce modèle a connu un succès intéressant dans plusieurs agglomérations urbaines, à Sherbrooke, dans la Mauricie, dans les Bois-Francs et dans les villes satellites de la région montréalaise notamment. Malgré quelques réussites, il pénètre plus difficilement le milieu montréalais où il finit toutefois par trouver sa place dans la deuxième moitié des années 1950.

Initiated during the years 1940 and 1941, the “housing campaign” was an important part of the activities of the Ligue ouvrière catholique canadienne (the Canadian Catholic workers’ league) for most of the 1940s and the beginning of the 1950s. In particular, the league envisioned co-operative action in the area of housing at the national and local levels as the beginning of a reform of urban society. The Commission nationale de l’habitation (national housing commission) and later the Fédération des coopératives d’habitation du Québec (the federation of housing co-operatives of Quebec) served essentially as forums for promoting social co-operative efforts, based mainly on several experimental new communities or “co-operative villages”. This model achieved interesting success in several urban areas in Sherbrooke, in the Mauricie and Bois-Francs regions, and in the satellite towns of Montreal. In spite of some successes, it did not take hold in Montreal until the last half of the 1950s.

* Jean-Pierre Collin est professeur à l’Institut national de la recherche scientifique (INRS-Urbanisation) de l’Université du Québec.

AUJOURD'HUI, au Québec comme dans le reste du Canada, la coopérative d'habitation est synonyme de coopérative de location dans des édifices à logements multiples. L'apparition de ce type de coopératives remonte à 1968, année de la création de la Fédération Coop-Habitat. Cette dernière s'est toutefois structurée à partir de l'héritage laissé par une première génération de coopératives qui, au cours du quart de siècle précédent, a plutôt contribué à la production d'environ 10 000 maisons, pour la plupart des unifamiliales mais aussi des duplex¹, en accession à la propriété individuelle. Pour l'essentiel, ces quelques 200 coopératives d'habitation incorporées entre 1941 et 1968 se répartissent entre deux types de coopératives.

Dans le premier cas, l'organisation est plus artisanale et fait largement appel à la corvée; les groupes sont le plus souvent de dimension modeste; les objectifs sont restreints et la coopérative a, par définition, une durée de vie assez courte : une fois les maisons construites, elle n'a plus de raison d'être. Cette *coopérative de bâtisseurs* a eu plus de succès en milieu semi-urbanisé, bien qu'on la retrouve aussi à Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et même dans certains quartiers de Montréal².

Dans la formule de la *coopérative d'accession à la propriété*, il y a une plus grande recherche de professionnalisme, même si aucune forme de corvée ou d'autoconstruction n'est exclue en principe. La base fonctionnelle de ces coopératives consiste plutôt à rassembler le pouvoir d'achat et le pouvoir d'emprunt d'un nombre critique de sociétaires afin de faire construire, par la coopérative ou par un autre entrepreneur, des maisons à très bon compte. Selon cette formule, qui a permis au mouvement d'effectuer une percée significative dans les milieux fortement urbanisés, la clientèle et les objectifs sont plus larges, et la coopérative vise la permanence de manière à pouvoir répondre successivement à plusieurs groupes de sociétaires.

Les études qui ont porté sur cette première génération de coopératives québécoises d'habitation³ ont, entre autres, insisté sur le rôle déterminant,

1 Caractéristique des quartiers ouvriers et de classe moyenne, à Montréal d'abord mais aussi dans les principales villes du Québec, le duplex est un immeuble résidentiel qui comprend deux, plus rarement trois, logements sur deux étages. Le logement du rez-de-chaussée est, en règle générale, occupé par le propriétaire alors que le logement du haut est offert en location. Outre la taille, ce type d'immeuble se distingue de la maison d'appartements du fait que chaque logement est ordinairement individualisé par une emprise non partagée donnant directement sur la rue (ce qui trouve confirmation dans l'octroi d'une adresse civique individuelle à chaque logement) et par l'absence d'espaces communs (c'est-à-dire, corridors, escaliers) ou de services collectifs (c'est-à-dire, système de chauffage central).

2 C'est ce type de coopératives qui a le plus retenu l'attention des chercheurs.

3 Voir surtout Jean-Pierre Collin, *La cité coopérative canadienne-française. Saint-Léonard-de-Port-Maurice, 1955-1962*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1986 et « Crise du logement et action catholique à Montréal, 1940-1960 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 41, n° 2, automne 1987, p. 179-203; Conseil de la coopération du Québec, *Les coopératives d'habitation au Québec*, rapport de la Commission de l'habitation du CCQ, Québec, février 1968; Roland Côté, « L'expérience du logement en coopérative au Québec (1937-1967) », *Revue du CIRIEC*, vol. 1,

au plan organisationnel, des groupes d'Action catholique spécialisée⁴ et principalement de la Ligue ouvrière catholique (LOC). Or, comme nous le montrerons dans cet article, la LOC a été plus qu'un acteur majeur lors de la mise en place des coopératives, élément sur lequel les auteurs insistent le plus. Elle a surtout contribué à l'élaboration, au sein de ce secteur du mouvement coopératif au Québec, d'une vision du coopératisme⁵. Mais cette influence dépasse le secteur de l'habitation et touche l'ensemble du coopératisme québécois. On la retrouve aussi dans le mouvement communautaire montréalais des années 60. Ce rôle plus fondamental tient à sa lecture du catholicisme social qu'elle partage avec les autres organisations d'Action catholique spécialisée, mais dont elle dégage un véritable projet d'animation du milieu ouvrier.

À ce chapitre, rappelons que la portée du catholicisme social peut être évaluée selon plusieurs points de vue. Constitue-t-il véritablement une rupture fondamentale et une solution de rechange au libéralisme et au socialisme ? Le caractère éminemment idéologique de cette prétention d'être une troisième voie a été mis en évidence⁶. De *Rerum novarum* à *Mater et magistra*, les encycliques sociales ont dénoncé le socialisme dans son intégralité et n'ont déploré que les abus du capitalisme. En particulier,

n° 1, janvier-décembre 1968, p. 73-80; César Rutigliano, *Le mouvement des coopératives d'habitation au Québec, 1937-1971*, mémoire de maîtrise en sociologie, Université Laval, 1977; Hervé Fahndrich, « Une analyse des coopératives de construction au Québec, 1937-1968 », *Coopératives et développement*, vol. 16, n° 1, 1984, p. 127-157.

- 4 C'est en 1925, en Belgique, que naît la première organisation d'Action catholique spécialisée, la Jeunesse ouvrière catholique (JOC) fondée par le chanoine Joseph Cardijn. La particularité de l'Action catholique spécialisée a été de mettre en évidence le rôle stratégique des laïcs dans l'apostolat social de l'Église. Après s'être adressé à la jeunesse ouvrière, le mouvement s'étend rapidement à d'autres groupes sociaux et prend racine dans plusieurs pays. Se fondant sur certains passages de l'encyclique *Urbi arcano* (Pie XI, 1922), une particularité de la démarche de Cardijn est de faire sortir l'Action catholique du cadre paroissial strict pour organiser des associations nationales centrées sur la transformation des milieux sociaux. L'originalité de la méthode jociste, synthétisée dans le slogan *Voir-Juger-Agir*, une formule inspirée de la sociologie de Le Play, est d'ajouter l'action sur les situations collectives à l'apostolat auprès des individus victimes de ces situations. Cette méthode reçoit une légitimité institutionnelle avec l'encyclique *Quadragesimo anno* (Pie XI, 1931) qui propose, somme toute, de généraliser le modèle de la JOC belge. Adrien Malo, o.f.m., *L'Action catholique spécialisée*, Montréal, l'École sociale populaire n° 279, avril 1937; Gabriel Clément, *Histoire de l'Action catholique au Canada français*, Montréal, Fides, 1972.
- 5 Cet article reprend de larges extraits des chapitres 6 et 7 de ma thèse de doctorat (histoire), *La Ligue ouvrière catholique canadienne, 1938-1965 : un mouvement social urbain*, Université du Québec à Montréal, décembre 1990. Une première version a été présentée sous forme de communication dans le cadre du Colloque annuel du Rassemblement des chercheurs en histoire des travailleurs, « Améliorer la qualité de vie montréalaise : enjeux sociaux et terrains de luttes pour le mouvement ouvrier », Université du Québec à Montréal, mai 1992.
- 6 Marie-Dominique Chenu, o.p., en a fait la démonstration dans *La doctrine sociale de l'Église comme idéologie*, Paris, Éditions du Cerf, 1979. Certains passages de Charles Curran étayent ce point de vue : *American Catholic Social Ethics: Twentieth-Century Approaches*, Notre Dame, Indiana, University of Notre Dame Press, 1982.

malgré des efforts conceptuels pour lui donner une coloration sociale, la notion de propriété privée véhiculée par le catholicisme social est, fondamentalement, celle du libéralisme.

Il n'en demeure pas moins que le catholicisme social pose la question du changement, de la nécessité d'un nouveau contrat social. Si l'idée de la troisième voie est pure idéologie, ses applications peuvent mener à une véritable critique de l'ordre établi et, par là, s'ouvrir sur la recherche de solutions nouvelles aux problèmes de l'heure. Certains thèmes du catholicisme social peuvent ainsi fournir la base d'une réflexion sur l'organisation de la société et se traduire dans une vision originale des structures à mettre en place. L'idée que les organisations ou les institutions de rang supérieur doivent, en règle générale, céder la place aux communautés les plus locales toutes les fois que leur action est pertinente et efficace (le principe de la subsidiarité) est au nombre de ces thèmes.

Ce potentiel réformateur du catholicisme social, tel que compris par l'Action catholique ouvrière, se dégage de notre étude des interventions de la LOC dans le domaine de l'habitation et de l'aménagement urbain. Plus précisément, nous examinerons comment la question du logement, qui est au cœur de la qualité de vie de la famille, a servi à la Ligue ouvrière catholique de domaine d'intervention privilégié pour poser les jalons d'un modèle d'intervention et de développement en milieu urbain fondé prioritairement sur la prise en charge par l'individu et par l'organisation communautaire des conditions de vie hors travail. Nous verrons que l'action de la Ligue est révélatrice à la fois du parti pris idéologique du catholicisme social et de sa capacité de générer une approche nouvelle et originale des problèmes de la vie en ville.

L'intérêt de la LOC pour la question du logement

À l'instar de son pendant français, dont elle s'inspire étroitement au moment de sa fondation (en 1938–1939) et au cours de la première phase de son histoire, la Ligue ouvrière catholique canadienne (LOC), partagée entre son apostolat moral et son apostolat social, a d'abord interprété sa « mission » en insistant sur l'urgence de réformer les rapports sociaux. Dans une volonté clairement et souvent exprimée de se distinguer des bonnes oeuvres, la LOC insiste sur l'importance de sa mission sociale, la transformation et l'humanisation du milieu de vie ouvrier. Entre 1942 et les années 1952–1954, l'expansion et la notoriété de ce mouvement d'Action catholique spécialisée sont d'ailleurs le résultat direct de cet apostolat social au sein de la masse ouvrière⁷.

Plus particulièrement, dans les années 40, les effectifs et le rayonnement

7 La nature et la portée de cet « apostolat social » qui fut au centre de l'histoire de la LOC entre 1942 et 1952–1954 est plus particulièrement analysé dans le chapitre 5 de Collin, *La Ligue ouvrière catholique*.

de la LOC augmentent de façon soutenue dans les quartiers de Montréal et de Québec et dans la majorité des villes moyennes (centres régionaux aussi bien que villes satellites de Montréal). Par les services de « l'Entr'aide familiale ouvrière », par ses enquêtes sociales, doublées parfois d'enquêtes statistiques, par son journal hebdomadaire et son magazine, ses campagnes d'opinion et ses forums, par ses milliers de « membres adhérents », la LOC se donne visibilité et influence auprès des familles ouvrières et de la population urbaine en général.

À la fin de cette période, la Ligue peut compter sur une base militante significative⁸ qui, sans appartenir aux catégories de revenu les plus faibles, provient largement « de la classe ouvrière et employée » (les femmes sont ménagères, épouses d'ouvriers). L'influence de la Ligue auprès des salariés des villes se perçoit aussi dans le tirage atteint par ses publications de masse. L'hebdomadaire *Le Front ouvrier* fait particulièrement belle figure dans l'univers de la presse engagée et se vend aussi bien en région qu'à Montréal⁹.

C'est dans ce contexte que la LOC est amenée à s'intéresser très tôt à la question du logement, c'est-à-dire dès les années 1940-1941. Ses militants ne pouvaient ignorer l'ampleur et les conséquences du problème de la rareté des logements et de la détérioration des conditions d'habitation, particulièrement sévère dans les années 40. La pénurie de logements et l'entassement qui s'ensuit, les conditions déplorables d'habitation et les taudis dans certains quartiers sont autant de réalités incontournables pour une organisation qui se veut préoccupée des conditions de vie des familles ouvrières¹⁰. De fait, aucun autre aspect des conditions de vie de la classe ouvrière n'a davantage retenu son attention et mobilisé ses énergies.

Mais, l'intérêt de la LOC pour la question de l'habitation n'est pas uniquement le résultat d'une prise de conscience du mauvais fonctionnement du marché du logement. Il suit, logiquement, les perspectives ouvertes par le catholicisme social qui, dans sa quête d'une troisième voie entre le capitalisme et le socialisme, définit la propriété comme un droit individuel et social. D'ailleurs, la LOC se contente, dans un premier temps d'un réformisme moraliste qui n'apporte rien de nouveau aux positions défendues depuis 30 ans, au moins, par les organisations catholiques.

D'autant qu'au début des années 40, se réclamant de « l'esprit de *Rerum*

8 Au tournant des années 50, la LOC compte plus de 5 000 militants.

9 Le tirage du *Front ouvrier* atteint un sommet en 1948 avec près de 50 000 copies vendues hebdomadairement.

10 Au Canada, dans les années 40, les conditions de logement en milieu urbain sont effectivement dans un état déplorable. Elles constituent un enjeu majeur, particulièrement dans les grandes villes. Voir Collin, *La Ligue ouvrière*, p. 238-246; Marc H. Choko, Jean-Pierre Collin et Annick Germain, « Le logement et les enjeux de la transformation de l'espace urbain : Montréal, 1940-1960 », *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, vol. XV, n° 2, octobre 1986, p. 127-136 et vol. XV, n° 3, février 1987, p. 243-253.

novarum », Pie XII insiste particulièrement sur ce dernier aspect. Il place, de fait, l'accession à la propriété du logement familial au centre du programme d'action du catholicisme social.

Aujourd'hui l'idée d'espace vital et la création de tels espaces est au centre des buts sociaux et politiques : mais ne devrait-on pas, avant toute chose, penser à l'espace vital de la famille et libérer celle-ci des liens que lui imposent des conditions de vie ne lui permettant pas même de concevoir l'idée d'une maison à elle ?¹¹

Dans le contexte de l'Amérique du Nord où, depuis les années 20, à la faveur de l'organisation générale de l'économie et surtout du régime de la propriété foncière, de la structure de l'industrie de la construction résidentielle et de l'organisation du marché de l'immobilier, la banlieue pavillonnaire est devenue le modèle dominant du développement résidentiel¹², ce message ne pouvait manquer de recevoir un écho des plus favorables et d'inciter les catholiques sociaux à y consacrer une part appréciable de leurs énergies.

Ainsi, dans les premières années, la LOC nationale s'en tient presque uniquement à revendiquer le « credit urbain », une proposition spécifique d'aide gouvernementale à l'accession à la propriété individuelle. Soumise au diktat de la maison familiale, comme facteur particulièrement efficace de promotion sociale, de relèvement moral et de défense de l'ordre établi, cette revendication est moins préoccupée d'accélérer la production de logements, eu égard à l'ensemble des besoins, que de traduire pratiquement un thème cher au catholicisme social : la multiplication des propriétaires parmi les ouvriers, comme dans les autres classes de la société. Plusieurs analyses ont relevé, avec raison, le caractère résolument conservateur des positions initiales de la Ligue. Mais, l'histoire ne s'arrête pas là.

En effet, graduellement, au fil des actions qui s'inscrivent dans sa « campagne de l'habitation », on observe un élargissement de ses perspectives autant au plan du diagnostic que dans la recherche de solutions¹³.

11 Pie XII, « L'Ordre nouveau », discours pour commémorer le cinquantième anniversaire de *Rerum novarum*, prononcé en la fête de la Pentecôte le 1^{er} juin 1941, dans « Allocutions et lettres de S.S. Pie XII », *L'École sociale populaire*, n° 335, décembre 1941, p. 26-27.

12 Une abondante documentation existe à ce propos. Contentons-nous de mentionner ici deux études de synthèse : Kenneth T. Jackson, *Crabgrass Frontier: The Suburbanization of the United States*, New York, Oxford University Press, 1985; et Gwendolyn Wright, *Building the Dream: A Social History of Housing in America*, New York, Pantheon Books, 1981.

13 L'analyse qui suit de la « campagne nationale de l'habitation » et des autres formes d'engagement de la LOC dans la question du logement s'appuie sur les archives administratives de la LOC (correspondance, procès-verbaux, rapports de comité, mémoires, etc.) et sur ses publications régulières, en portant une attention spéciale à l'hebdomadaire *Le Front ouvrier*. Nous avons de plus consulté les archives du mouvement coopératif et certains périodiques parus dans les années 40 et 50, notamment *Ensemble!* et *Ma Paroisse*.

La « campagne nationale de l'habitation »

Le véritable départ de cette campagne de l'habitation a lieu à l'hiver 1944-1945. Parallèlement à ses cercles d'étude paroissiaux, la Ligue organise, dans une quinzaine de villes différentes, 24 assemblées populaires (ou forums) qui ont un certain retentissement : on évalue à 15 000 le nombre des personnes qui y prennent part¹⁴. À plus long terme, ces assemblées populaires sont le coup d'envoi d'un important mouvement de pression animé, à partir de Montréal, par la LOC et ses dirigeants nationaux jusqu'en 1950.

Puis, chacune des « campagnes nationales » annuelles sur le crédit urbain, coordonnées par le Service de l'habitation de la LOC, est marquée d'événements et de caractéristiques particulières. Le discours reste en apparence le même. La nature des interventions de la LOC est toutefois en changement.

À l'automne de 1945, un premier « blitz » d'assemblées populaires est organisé, on en tient 55 dans 11 villes différentes. D'autres forums ont lieu au printemps suivant. La LOC cherche à créer un rapport de force à l'appui du mémoire sur le crédit urbain qu'elle dépose en juin 1946. Mais ces manifestations servent aussi à gonfler les rangs de la Ligue qui, d'organisation réservée jusqu'alors à une élite militante, cherche pour la première fois à se transformer en mouvement de masse¹⁵.

L'année suivante, la LOC veut rassembler non seulement les familles ouvrières individuellement mais aussi toutes les organisations et les groupes préoccupés par la crise du logement ouvrier. Concrètement, elle téléguidé la fondation et le développement d'une structure souple, les « comités du logement », où se retrouvent les représentants de la Chambre de commerce, des syndicats, des fédérations des oeuvres, des conseils municipaux, divers notables et bien entendu les militants de la LOC. À Montréal, Sherbrooke, Longueuil, Saint-Hyacinthe, Québec, Trois-Rivières, Saint-Jean ..., on espère, par ces comités d'étude animés et parfois dirigés ouvertement par les locists, générer une meilleure connaissance de la situation et des besoins locaux et amener les municipalités, comme les associations locales, à s'engager à fond. Dans quelques cas, ces comités ont été à l'origine de véritables plans locaux de construction d'habitations (l'exemple le plus concluant est celui de Trois-Rivières¹⁶).

14 Vincent Prince, « Les travailleurs veulent un crédit ouvrier », *Le Front ouvrier*, vol. I, n° 11, 10 février 1945, p. 3. Dans cet article et plus tard dans « Les idées de Bob Lajoie sur les ouvriers et la propriété » (*Le Front ouvrier*, vol. I, no. 38, 18 août 1945, p. 7), on rapporte et on dénonce le fait que les communistes ont tenté de récupérer le mouvement en faisant circuler une pétition parallèle et en adhérant aux coopératives d'habitation.

15 Pendant un temps, la LOC a hésité entre deux options : se présenter comme un mouvement de masse ou se concevoir strictement comme un mouvement d'élite. Cet épisode est analysé dans Collin, *La Ligue ouvrier*, chap. 4.

16 Napoléon Boisvert, « Comité du Logement de Trois-Rivières », dans Programme de l'assemblée populaire commanditée par *Le Front ouvrier* à l'auditorium de La Salle, Trois-Rivières, 14 décembre 1947, p. 12, 14 et 29.

Parallèlement, la LOC organise une nouvelle série de forums et de ralliements qui s'intéressent cette fois au budget familial, en même temps qu'au crédit urbain. Elle entreprend également sa grande enquête sur les conditions de logement de la famille ouvrière¹⁷. C'est un tableau sombre et alarmiste de la situation du logement qui se dégage des résultats de cette enquête statistique qui, bien qu'impressionnants, sont significatifs par la taille de l'échantillon (3 214 ouvriers) et par sa répartition dans 25 centres urbains du Québec.

Les résultats de l'enquête, espère-t-on, viendront convaincre les plus récalcitrants de l'urgence d'agir. Enquête, campagne de presse, assemblées populaires et recrutement intensif de nouveaux membres culminent dans la *Semaine de la famille ouvrière* de mai 1947, le premier événement du genre, dont le slogan – « À chaque famille sa maison » – s'inspire du message de Pie XII en 1941¹⁸.

Progressivement, donc, au cours de la campagne de l'habitation, les tâches pratiques liées à l'organisation des forces vives en front commun pour le crédit urbain et à la mobilisation des familles ouvrières prennent le pas sur la prédication. Au cours de la troisième campagne de l'habitation (1947–1948), la LOC cherche plus ouvertement à se faire reconnaître, à l'échelle nationale, comme le chef de file d'un mouvement capable de rassembler les expériences et les initiatives jusque là dispersées. Cette évolution vers un engagement davantage social qu'apostolique est confirmée, en quelque sorte, par la création du Service de l'habitation ouvrière.

Créé à l'été 1947, ce Service, très tôt rebaptisé la Commission nationale de l'habitation, répond à la nécessité de structurer l'action pour la rendre plus percutante. Cette structure « para-lociste » doit permettre aux militants de la Ligue d'assumer la direction du mouvement. La revendication, suggère-t-on dès la première rencontre, doit céder la première place à un travail plus en profondeur axé sur la formation des intervenants et sur l'organisation¹⁹.

À court terme, cependant, l'action revendicative garde la priorité. D'autant qu'elle se gagne des appuis de marque. En effet, fort de l'appui officiel de plusieurs personnalités montréalaises, le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, J.-O. Asselin ou l'archevêque de Montréal, M^{gr} Joseph Charbonneau, par exemple, la Ligue organise une nouvelle série d'assemblées populaires, patronnées tantôt par la Commission nationale de l'habitation, tantôt par l'hebdomadaire de la Ligue, *Le Front ouvrier*, qui atteint à ce moment un record de ventes, notamment à l'extérieur de Montréal. On y mène une campagne de presse nourrie avec le slogan suivant : « L'heure

17 « L'enquête de la LOC sur les logements : 6 % des ouvriers sont propriétaires ...! », *Le Front ouvrier*, vol. III, n° 11, 8 février 1947, p. 8 et 11. Aussi, « Les héritiers de Diogène », rubrique du *Front ouvrier* parue de février à juin 1947.

18 Pie XII, « L'Ordre nouveau ».

19 Service de l'habitation ouvrière, Rapport de la réunion générale des responsables tenue au Centre national de la LOC à Montréal, le 24 août 1947, p. 3 et 8.

H : Habitation ». Pendant six mois, de septembre 1947 à février 1948, l'équipe du journal est mobilisée. Une fois sur deux, la manchette et le dossier portent sur le logement. Une fois sur trois, l'éditorial est consacré à ce même thème.

Un champ d'action privilégié : les coopératives d'habitation

L'acharnement de la LOC semble enfin porter fruit. En janvier 1948, quatre projets de loi sont déposés en chambre²⁰. Adoptées et promulguées en mars, ces lois tiendront lieu de politique québécoise du logement durant près de 15 ans²¹. L'approche de l'échéance électorale a servi d'accélérateur. Néanmoins, les avantages consentis par Québec sont minces en regard des revendications qui lui étaient adressées.

En ce début de 1948, loin de céder à la réclamation d'un crédit urbain provincial, le gouvernement provincial se borne, somme toute, à accorder à certaines conditions aux nouveaux propriétaires-occupants une bonification d'intérêts de 3 p. 100 pour des prêts hypothécaires d'au plus 6 000 \$ dans le cas des maisons unifamiliales et d'au plus 10 000 \$ pour les duplex.

L'existence d'un comité du logement à Montréal fait partie des facteurs qui amènent l'administration municipale à adopter quelques règlements pour « remédier à la crise du logement »²²; ainsi les nouveaux propriétaires peuvent obtenir une prime maximale de 299 \$ sur l'achat d'un lot à bâtir acquis de la municipalité, de même qu'une remise pour 15 ans de 50 p. 100 de la taxe foncière générale.

Ce rabais d'intérêt et les avantages supplémentaires consentis par la Ville de Montréal favorisent un certain déblocage du marché et élargissent certes l'éventail des ménages qui peuvent aspirer à la propriété. Ils laissent toutefois inchangé, dans la pratique, le problème des familles à faible revenu.

Malgré les tentatives de la direction nationale de la LOC et du *Front ouvrier* de garder l'opinion publique et les organisations socio-économiques en alerte, les lois et les règlements de 1948, en ouvrant la voie à une amélioration partielle de la situation de logement d'une tranche des classes salariées, ont refroidi les ardeurs de plusieurs de ceux qui s'étaient ralliés à la campagne du crédit urbain.

Cette nouvelle conjoncture contribue à orienter les interventions de la LOC essentiellement vers la mise en place d'institutions permanentes : notamment, les coopératives d'habitation.

Déjà, depuis 1943, les locistes s'étaient régulièrement associés à d'autres

20 Soit la loi accordant aux municipalités des pouvoirs spéciaux pour remédier à la crise du logement, la loi instituant une enquête sur le problème du logement, la loi autorisant les compagnies à consentir des prêts d'habitation à leurs employés et surtout la loi pour améliorer les conditions d'habitation (désignée par la suite comme la *Loi de l'habitation familiale*). Statuts du Québec, 12 George VI, chap. 6, 7, 8 et 9.

21 Exception faite du contrôle des loyers pour lequel Québec légifère à partir de 1951 seulement.

22 Voir Collin, *La cité coopérative canadienne-française*, p. 62-65.

dans la fondation de quelques coopératives. Mais, après la *Semaine de la famille ouvrière* de mai 1947, la Ligue en fait, pour quelques années, l'un de ses principaux mots d'ordre. Les militants, partout où le mouvement a des sections, sont invités à fonder des coopératives d'habitation.

La LOC cherche notamment à reproduire au Québec le modèle de l'Australie où, avec le soutien de l'État qui garantit les prêts à 100 p. 100, l'Action catholique ouvrière s'est engagée dans la fondation de centaines de coopératives de construction d'unifamiliales²³. L'expérience de la coopérative d'habitation de Reserve Mines, en Nouvelle-Écosse, sert aussi régulièrement de référence²⁴. Le type de coopératives mis de l'avant est aussi le résultat partiel de l'influence du Bureau international du travail (BIT) qui, à la faveur de la guerre, a établi temporairement son siège social à Montréal.

On assiste donc, dans les années 1948 à 1951, à une poussée exceptionnelle dans la fondation de coopératives d'habitation ou de construction (dont le nombre passe d'une vingtaine à 95). Dans plus de la moitié des cas, la mise en place de la coopérative fait suite aux cercles d'études animés et organisés par les locistes. Souvent, la section lociste n'a qu'un rôle instrumental : elle anime et organise les cercles d'étude qui mènent éventuellement à la mise en place d'une coopérative. Par la suite, l'engagement des militants est plus diffus, bien que dans plusieurs cas ils soient aussi à l'origine de la demande d'incorporation²⁵. Dans un grand nombre de cas, les locistes se chargent aussi de la direction de la coopérative ou dirigent le chantier de construction. Ainsi, un grand nombre de dirigeants diocésains et de dirigeants nationaux de la Ligue²⁶ occupent parallèlement des postes de responsabilité dans la gestion de coopératives locales (président, secrétaire, gérant). Certaines sections locistes masculines se doublent d'une coopérative d'habitation ou se transforment même littéralement en coopérative d'habitation²⁷.

23 Les paramètres de cette expérience sont décrits dans *Habitation*, n° 3. Il en est souvent question dans *Le Front ouvrier*. Voir en particulier « En Australie. Les jeunes travailleurs peuvent avoir leur maison », vol. III, n° 12, 15 février 1947, p. 5.

24 L'histoire de Reserve Mines de même que celle des autres coopératives d'habitation néo-écossaises, inspirée par les principaux animateurs du Mouvement Antigonish, a été décrite dans Francis J. Miffen, *The Antigonish Movement: A Revitalization Movement in Eastern Nova Scotia*, thèse de doctorat en sociologie, Boston College, 1974.

25 Le cas de Sherbrooke est typique de cette situation. Six coopératives, dont le rayon d'action ne dépasse pas une ou deux paroisses, sont fondées en 1948, par suite d'une opération « cercles d'étude » à laquelle participent toutes les sections paroissiales de la LOC. Ces coopératives ont bâti de six à 21 maisons unifamiliales chacune, entre 1949 et 1952.

26 L'organigramme de la LOC comprend trois paliers hiérarchiques (et géographiques) : les cercles d'étude paroissiaux, les fédérations diocésaines et les instances nationales.

27 Le cas le plus marquant a été celui de la LOCM de Valleyfield qui s'est confondue avec son Service de l'habitation ouvrière, puis s'est éclipsee en 1948 au profit de la *Cité ouvrière familiale* de Beauharnois et du *Service populaire d'habitation ouvrière* de Valleyfield, deux coopératives d'habitation.

Ces coopératives n'ont pas toutes été productives, loin de là. En fait, un grand nombre n'a pas dépassé le stade du cercle d'étude. Certaines se sont rendues jusqu'à la construction d'une maison modèle, sans plus. Il n'y eut jamais plus de 40 coopératives en activité en même temps. Si l'on s'en tient à ces dernières, pour lesquelles des données d'enquête sont disponibles²⁸, elles rejoignaient un peu plus de 2 800 familles à l'automne 1949 et près de 4 000 le printemps suivant, le nombre moyen de sociétaires par coopératives passant de 66 à 78.

Cependant, ce qui fait l'originalité de la participation de la LOC, c'est qu'elle va bien au-delà du soutien à la fondation de coopératives locales, de la participation à leur gestion ou du ravitaillement en sociétaires-militants. Tout en bâtissant des entreprises capables de procurer des avantages économiques immédiats aux familles ouvrières (en l'occurrence, faire accéder la famille ouvrière à la propriété d'une maison), elle veut faire des coopératives des agents de changement social et des coopérateurs des citoyens responsables. C'est pourquoi elle s'efforce, dès le départ, de donner à l'organisation coopérative une dimension nationale en provoquant un regroupement à l'échelle provinciale²⁹.

La Commission nationale de l'habitation et le projet coopératif

La direction nationale de la Ligue prend, en effet, l'initiative de fédérer les coopératives locales dans le but de leur donner un style particulier où la formation, l'éducation et les valeurs ont au moins autant de place que les considérations purement matérielles ou économiques³⁰. Cette conception ne peut se transiger coopérative par coopérative. Elle doit s'insérer dans un plan d'ensemble. C'est dans cet esprit qu'en octobre 1947, deux mois à peine après sa mise sur pied officielle, le Service de l'habitation devient la Commission nationale de l'habitation (CNH).

L'initiative d'un regroupement provincial des coopératives d'habitation a été attribuée au mouvement coopératif lui-même car, officiellement, la Commission nationale de l'habitation est autonome de la LOC. L'assemblée

28 Napoléon Leblanc, *L'application de la formule coopérative à la solution du problème du logement*, Québec, Université Laval, mémoire de maîtrise (sciences sociales), 1953; Adrien Malo, « Essor merveilleux des coopératives d'habitation dans la province de Québec », *Ensemble*, vol. IX, n° 6, juin-juillet 1950, p. 14 et « 41 coopératives logent 1 468 familles », *Le Front ouvrier*, vol. VI, n° 23, 6 mai 1950, p. 14-15.

29 Il ne s'agit toutefois pas du premier projet de regroupement. Au contraire, en 1944-1945, il y eut deux tentatives simultanées : celle d'établir une Caisse centrale de crédit à l'habitation au sein du mouvement Desjardins et celle de fonder une Association provinciale des coopératives d'habitation, ayant elle aussi sa caisse provinciale de crédit, sous la parapluie de l'Union économique d'habitations. Sur ces événements, voir Collin, *La cité coopérative canadienne-française*, p. 56-58; et Marc H. Choko, *Une Cité-jardin à Montréal : la Cité-jardin du Tricentenaire, 1940-1947*, Montréal, Éditions du Méridien, 1987, p. 61-72.

30 Rapports des réunions générales des responsables du Service de l'habitation ouvrière des 24 août et 22 octobre 1947. Aussi « Formons nos bataillons », *Le Front ouvrier*, vol. III, n° 41, 6 septembre 1947, p. 10-11.

générale est dominée par les représentants des coopératives d'habitation, auxquels s'ajoutent ceux de la Ligue ouvrière catholique et de la Jeunesse ouvrière catholique, des experts techniques et un aiseur moral.

Dans les faits, l'influence de la Ligue dépasse largement l'autorité morale que lui conférerait l'expérience et la réputation de ses militants dans l'animation et dans l'administration des coopératives locales. Elle exerce sur la Commission un contrôle très étendu. Les coopératives qui y adhèrent ont été fondées par des locistes. Plusieurs délégués, dont le président général et le président de l'exécutif, sont en même temps les responsables de l'action sur le logement dans leur quartier, leur localité ou leur fédération diocésaine. La Commission emprunte à la LOC le responsable national du Service d'habitation comme secrétaire, l'aumônier national adjoint comme aiseur moral et elle aménage son secrétariat à la centrale nationale, à Montréal.

À sa première réunion, la Commission nationale de l'habitation se donne des objectifs larges. Elle aura pour buts de coordonner les expériences en cours dans le domaine de l'habitation familiale, de promouvoir les coopératives d'habitation à travers le pays et d'étudier les autres possibilités d'amélioration du logement familial (démolition des taudis, construction de logements à prix modiques). Dans les faits, d'octobre 1947 à avril 1948, elle s'est consacrée à une seule tâche : faire l'éducation des coopérateurs, ses moyens d'action étant les forums et assemblées éducatives et surtout les cercles d'étude³¹.

Une ampleur nouvelle est donnée au mouvement lorsque les responsables de la Commission nationale de l'habitation organisent une assemblée générale des coopératives d'habitation, à Trois-Rivières, en avril 1948³². Un comité provisoire est chargé de préparer l'assemblée de fondation de la future fédération provinciale, à l'automne. Au moins quatre des cinq membres du comité proviennent des rangs de la LOC et l'aiseur moral est, à nouveau, l'aumônier national adjoint de cette dernière.

La fondation officielle de la Fédération des coopératives d'habitation de la province de Québec (FCHQ) survient le 19 septembre 1948. Contrairement à la Commission nationale de l'habitation, qui n'hésitait pas à faire référence à son statut de « service social de la LOC », elle n'est, sur le plan juridique ou structurel, rattachée d'aucune façon à la Ligue. Bref, en apparence, l'organisation du secteur coopératif d'habitation s'est sécularisée³³ et a cessé d'être une excroissance directe de la LOC. Néanmoins, dans le quotidien, l'influence de la LOC nationale demeure pratiquement inchangée.

31 « Mémoire de la Commission nationale de l'habitation », dans « Le problème de l'habitation », *L'École sociale populaire*, n° 410, mars 1948, p. 17.

32 Des représentants de 25 coopératives d'habitations, sur un total évalué à 50, participent à cette assemblée.

33 Il ne s'agit pas à proprement parler d'une déconfectionnalisation puisque la Commission nationale de l'habitation n'utilisait pas l'étiquette « catholique ».

D'abord, sur les plans politique et administratif, sa domination est incontestable. Le conseil d'administration est composé en majorité de dirigeants locistes devenus gérants, présidents ou secrétaires de coopératives d'habitation³⁴. Le soutien administratif (secrétariat, secrétaire exécutif et aviseur moral) est presque entièrement assuré par elle. *Le Front ouvrier* multiplie les articles, dossiers et éditoriaux consacrés à la Fédération ou à l'une de ses coopératives.

Au chapitre des objectifs et des tâches, la continuité est tout aussi décisive. Le contrôle comptable des coopératives affiliées qu'assumera désormais la FCHQ est la principale, sinon la seule nouveauté. Plus importantes sont les fonctions de lieu d'échange des expériences coopératives et d'organisation de la représentation auprès du gouvernement et de l'opinion publique, qui faisaient déjà partie des buts de la Commission. Surtout, comme son prédécesseur, la Fédération se définit d'abord par son mandat éducatif. Sans être ignorés complètement, les aspects plus prosaïquement économiques (ou techniques) sont mis au second plan de ses buts. L'objectif primordial demeure le développement de la mystique de la coopération. Elle doit « faciliter sur ce point la tâche des sociétés-membres »³⁵. En tête de liste de ses « pouvoirs », on trouve ce qui suit :

Préciser et diffuser la doctrine et les méthodes coopératives en matière d'habitation et à ces fins s'assurer les services de propagandistes, donner des conférences à la radio, publier des journaux, revues, brochures, bulletins et généralement, toute publication ayant trait à l'habitation familiale³⁶.

Avant de s'absorber dans les questions pratiques, la Fédération cherchera d'abord à agir sur les mentalités : « Nous travaillerons à construire des maisons, mais aussi à bâtir une cité chrétienne »³⁷. La Fédération des coopératives d'habitation du Québec, comme la Commission nationale de l'habitation avant elle, est d'abord là pour défendre un projet coopératif articulé à l'idée que « la coopération est moins une simple affaire qu'un mode de vie qui prend forme à l'occasion d'une affaire »³⁸. Ce n'est donc qu'après s'être assurée d'une solide formation des coopérateurs que la coopérative d'habitation devrait commencer à bâtir des maisons³⁹. Au lieu

34 Les deux premiers présidents de la FCHQ sont d'anciens dirigeants fédéraux de la LOC : Louis Allyson, 1948–1954, du diocèse de Trois-Rivières et Romer Gauthier, 1954–1959, du diocèse de Nicolet.

35 Roméo Le Tourneau, « La Fédération des Coopératives d'habitation du Québec », *Ensemble*, février 1949, p. 7. Voir également, « Grand essor promis aux coopératives d'habitation », *Le Front ouvrier*, vol. VI, n° 9, 28 janvier 1950, p. 5.

36 Statuts et règlements de la Fédération des coopératives d'habitation du Québec, 1948, article 4a.

37 *Habitation*, n° 1, p. 4.

38 Gérard Forcier, « Éducation coopérative », *Le Front ouvrier*, vol. I, n° 8, 20 janvier 1945, p. 5.

39 Aimé Carbonneau, « Une vague de fond », *Le Front ouvrier*, vol. I, n° 18, 31 mars 1945, p. 4.

de fonder des coopératives, puis de rechercher les coopérateurs potentiels, on choisit de former des coopérateurs qui, on l'espère, initieront des coopératives⁴⁰.

Dans cet esprit, jusqu'en 1952, la Fédération s'affaire principalement à patronner l'organisation des cercles d'étude coopératifs, « l'âme de la coopération »⁴¹, avec l'aide des locistes qui continuent d'y voir un débouché naturel de première importance pour leur militantisme.

L'instrument privilégié de formation est d'ailleurs *Habitation*, un bulletin rédigé par les responsables de la Commission nationale de l'habitation et par des membres du comité national de la LOC, au tournant de 1948. En outre, le comité d'éducation de la Fédération est sous la responsabilité directe de représentants de la Ligue. Il y eut de fait, préalablement à la recrudescence de l'incorporation des coopératives, une véritable floraison de cercles d'étude qui ont adopté ce programme. Ainsi, au printemps de 1948, prenant la relève de la CNH, la Fédération coordonne 25 groupes de ce genre et rejoint régulièrement quelque 1 100 personnes (dans une quinzaine de localités)⁴².

Dans l'esprit de ses dirigeants, la réussite économique des coopératives d'habitation ne peut pas et ne doit pas être réduite à l'amélioration de la situation du logement. Elle doit servir, beaucoup plus largement, à transformer les conditions d'habitat et, partant, ouvrir la voie à la réforme de la société urbaine.

Le village coopératif

Cette notion d'habitat recouvre d'un même souffle le logement et son environnement spatial et communautaire. En dernière analyse, le cadre bâti, le logement stricto sensu, n'a qu'un rôle instrumental par rapport à une mission sociale plus fondamentale; celle de réorganiser « la vie sociale toute

40 Ce coopératisme, pratiqué à la Commission nationale de l'habitation, puis à la Fédération des coopératives d'habitation du Québec, est en rupture avec certains traits dominants du coopératisme traditionnellement pratiqué au Québec. Nées principalement dans les paroisses rurales, plutôt que dans les villes, en réaction aux méfaits de l'industrialisation sauvage, ce qui amène ses leaders à partager longtemps l'agriculturisme d'une certaine élite canadienne-française, les coopératives apparues au Québec n'ont souvent rien d'un mouvement de masse. Ce sont fréquemment les élites (curés, notables locaux, professeurs d'université) qui créent les organisations et invitent, plus tard, les gens de la base à s'y intégrer. Enfin, à la campagne comme à la ville, le coopératisme québécois est souvent dominé par des éléments nationalistes qui veulent en faire un instrument de promotion économique des Canadiens français. Pour un aperçu de l'évolution du mouvement coopératif au Québec, voir Collin, *La cité coopérative canadienne-française*, p. 31–36; et Gaston Deschênes, « Le mouvement coopératif québécois : évolution et problématique », *Revue du CIRIEC*, vol. 5, 1972–1973, p. 125–161.

41 François Lafleur, « Le cercle d'étude », *Le Front ouvrier*, vol. I, n° 16, 17 mars 1947, p. 5.

42 Maurice Lanoix, *Les coopératives d'habitation sont-elles une solution à la crise du logement ?*, Montréal, École des Hautes études commerciales, mémoire de licence (sciences commerciales), 1950, p. 42. La fréquence de la participation aux cercles d'étude serait la suivante : 400 chaque semaine, 600 tous les 15 jours et 100 une fois par mois.

entière »⁴³. Conséquemment, sans lui retirer sa fonction de lieu par excellence de la socialisation où l'individu apprend à connaître et à remplir ses devoirs avant de réclamer ses droits, la famille est aussi abordée comme un élément d'une société en changement. La famille comme cadre de vie devient en quelque sorte le point d'appui d'une stratégie d'intervention dans les problèmes collectifs du milieu ouvrier.

Plus précisément, l'enjeu ultime de l'action coopérative devient l'émergence de collectivités locales nouvelles, d'unités de voisinage offrant un cadre de socialisation plus efficace que celui qui est généré par le marché privé laissé à lui-même. Dès le départ, l'action directe sur le domaine résidentiel est annoncée comme la porte d'entrée à une intervention plus globale de développement communautaire de véritables « villages ouvriers »⁴⁴.

Pourvus de tous les services communautaires, publics et privés, ces villages coopératifs seront de « coquettes cités-jardins, offrant tous les avantages du confort, de l'hygiène et de l'urbanisme »⁴⁵. Mais avant tout, ils seront des milieux sociaux vivants, des unités de voisinage idéales où « les voisins ont les mêmes intérêts »⁴⁶ et s'organisent pour les faire valoir.

Dans ce contexte, du point de vue de la LOC, tout en combattant le problème de l'insécurité et de l'instabilité résidentielle des ouvriers, la coopérative d'habitation doit être le reflet et un des principaux instruments d'expression d'une communauté capable de résoudre ses problèmes sans réclamer la prolifération des services publics gérés par l'État (qu'il soit municipal, provincial ou fédéral).

Les principaux éléments institutionnels du « village coopératif » sont la coopérative d'habitation, le magasin d'alimentation coopératif et la caisse populaire. Les militants sont donc incités à s'engager concurremment dans ces trois types de coopératives quand elles existent ou d'en organiser de nouvelles, là où elles font défaut. Par la suite, on ne manque pas une occasion de faire la promotion de cette trilogie coopérative, en particulier dans les éditoriaux du *Front ouvrier*⁴⁷. Dans quelques cas, la réserve de terrains de la coopérative d'habitation sert aussi à implanter une coopérative de jardins ouvriers, filiale de la première.

43 Gérard Forcier, « L'éducation coopérative. Sur quoi doit-elle porter ? », *Le Front ouvrier*, vol. I, n° 9, 27 janvier 1945, p. 5.

44 *Le Front ouvrier*, vol. III, n° 41, 6 septembre 1947, p. 10. Le nombre de 300 familles est régulièrement évoqué. Aucune argumentation n'est fournie à l'appui de ce choix. Il semble correspondre au seuil démographique nécessaire à la fondation d'une nouvelle paroisse. On remarque, par ailleurs, qu'il sert aussi de critère d'optimalité chez les coopératives proches de la LOC, qui sont à la recherche d'une certaine professionnalisation de leurs activités et de leur mode de fonctionnement.

45 François Lafleur, « Plan d'urbanisme », *Le Front ouvrier*, vol. I, n° 19, 7 avril 1945, p. 5.

46 « L'unité de voisinage en vue doit être étudiée avec soin », *Le Front ouvrier*, vol. V, n° 30, 18 juin 1949, p. 5.

47 Parmi bien d'autres, citons Réginald Boisvert, « Où vont nos \$ », *Le Front ouvrier*, vol. IV, n° 40, 28 août 1948, p. 4; et Marcel Charbonneau, « Un mouvement sauveur », *Le Front ouvrier*, vol. VI, n° 38, 19 août 1950, p. 4.

D'emblée, le noyau institutionnel du village coopératif comprend la paroisse (ou la desserte paroissiale), avec ses oeuvres d'entraide et ses services, ses groupes de loisirs, soit l'Oeuvre des terrains de jeu (OTJ), le centre communautaire, et ses organismes familiaux auxquels le coopérateur doit apporter soutien et collaboration. Cela ne confère pas pour autant un caractère confessionnel à l'expérience. La question de la confessionnalité des coopératives n'est d'ailleurs jamais évoquée. Les locistes ont vraisemblablement préféré rester en marge du débat sur la confessionnalité des coopératives. Mais leur pragmatisme en fait des artisans de la non-confessionnalité.

Dans les années 40, la lutte entre les partisans et les adversaires de la non-confessionnalité des oeuvres économique-sociales a fait les manchettes. On y a vu un épisode majeur de l'émergence, au sein d'une société québécoise encore fortement cléricalisée, d'un courant réformiste minoritaire qui se définit principalement par son adhésion à un nouvel humanisme chrétien⁴⁸. Or, dans la presse lociste comme dans les bulletins mensuels internes du mouvement, on n'a trouvé aucune trace de ce débat qui, pourtant, occupe alors une place importante au sein de l'Église, du mouvement coopératif et du mouvement syndical. Néanmoins, en participant à la fondation d'organisations qui n'ont pas de caractère confessionnel affiché, les locistes prennent implicitement partie pour la non-confessionnalité.

Aussi, le village coopératif ne se fonde pas sur une appartenance religieuse commune, que l'on considère toutefois comme allant de soi, mais sur la similarité des conditions économiques subies par un groupe de familles ouvrières. Dans toutes les descriptions que l'on en fait, le moteur du village coopératif reste la coopérative d'habitation.

La liste des initiatives qui peuvent se greffer à l'aménagement communautaire du « village » est pratiquement illimitée. Certaines descriptions, d'ailleurs, ne manquent pas d'ambition, comme dans l'exemple suivant :

Voyez au centre des maisons la coopérative de consommation, la pharmacie coopérative, la médecine sur une base coopérative, la coopérative de transport, les assurances coopératives, les coopératives de distribution même et peut-être de production, etc.⁴⁹

Mais il importe de savoir que le projet du village coopératif n'est pas que théorique. Il a été mis en pratique à plusieurs reprises. Dans son suivi des chantiers coopératifs et des activités coopératives en général, *Le Front*

48 Cet épisode de l'histoire de l'Église catholique au Canada français, qui a principalement mis aux prises les Jésuites et les Dominicains, a été abondamment commenté. Pour une synthèse récente voir Hélène Bois, *Les aumôniers et la déconfessionnalisation des institutions économique-sociales québécoises (1940-1972)*, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 1992.

49 *Habitation*, n° 20, p. 3.

ouvrier porte une attention particulière à ces expériences qu'il propose en modèle. Les plus fréquemment citées sont celles de Saint-Hyacinthe (*Coopérative d'habitation ouvrière*), de La Tuque, de Trois-Rivières (*Coopérative d'habitation Lafèche*), de Victoriaville, d'Iberville ou de l'*Unité coopérative Des Ormeaux* à Montréal, ainsi que celle de Saint-Sauveur d'Almaville.

La palme va à la *Coopérative « La Maison familiale »*, à Saint-Hyacinthe-Annexe, dans laquelle on retrouve, un moment, trois membres du comité national de la LOC. C'est dans les termes suivants qu'elle est proposée comme expérience exemplaire :

Tous nos membres sont des fervents de la coopération : ce sont tous des syndiqués convaincus, ils font tous partie de la coopérative [d'habitation] « La Maison familiale », ils achètent tous au magasin coopératif « La Relève » et demain, ils vont construire leur école et leur église en travaillant en coopération. C'est ainsi que nous réaliserons une paroisse entièrement coopérative⁵⁰.

Dans les années 50 : faillite et relance de la FCHQ

Jusqu'aux années 1952 et 1953, les locistes conservent un certain niveau d'engagement vis-à-vis de la question du logement : par le journal hebdomadaire qui continue, jusqu'à la fin⁵¹, d'en faire un de ses sujets de prédilection et par les militants locaux qui partagent leur temps entre la section paroissiale de la LOC et la coopérative d'habitation (ou d'autres éléments du village coopératif). Cependant, comme organisation, la LOC ne veut pas jouer un rôle d'avant-garde. Elle laisse la Fédération prendre toute la place.

L'année 1950 s'était ouverte sur une note d'optimisme. Une enquête du secrétaire de la FCHQ laissait présager la construction, en un an, de 1 455 maisons, au coût moyen de 6 750 \$, soit presque autant que depuis 1942. Mais, à la fin de l'année, l'objectif n'aura été rempli qu'à 60 p. 100 environ. En 1951, c'est l'effondrement. Les caisses populaires et les mutuelles (ou sociétés fraternelles), à défaut d'obtenir des garanties supplémentaires de la part des gouvernements, annoncent avoir épuisé la marge d'emprunt qu'elles peuvent mettre à la disposition des coopératives.

Or, cet apport de capitaux est essentiel à la survie des coopératives. Concentrées dans le segment inférieur du marché de la maison neuve, le seul qui donne droit au rabais d'intérêt provincial et vertu de la *Loi de l'habitation familiale* ou aux avantages consentis par certaines municipalités, notamment Montréal, les coopératives ne peuvent pas faire appel à la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL). En effet, pour la plupart des coopérateurs, les normes de la SCHL rendent hors de prix les

50 « À St-Hyacinthe-Annexe, un vrai témoignage de la doctrine sociale de l'Église », *Le Front ouvrier*, vol. VI, n° 49, novembre 1950, p. 9.

51 *Le Front ouvrier* a cessé de paraître en mars 1954.

maisons admissibles aux prêts garantis en vertu de la *Loi nationale sur le logement* (LNH). La baisse de l'activité des coopératives d'habitation tient toutefois aussi à des facteurs internes. En particulier, devant l'augmentation généralisée du pouvoir d'achat et l'amélioration graduelle du marché du logement, aussi bien dans le secteur de la location que dans celui de la propriété, il devient plus difficile de mobiliser les familles dans des corvées coopératives de longue haleine.

Conséquemment, au cours de l'année 1951, à peine une dizaine de coopératives réussissent à compléter une centaine de maisons seulement. Les performances des trois années suivantes sont du même ordre. À court terme, la FCHQ propose un retrait stratégique en portant une attention spéciale aux tâches éducatives ou sociales⁵². Entre-temps, à l'automne 1950, avec un déficit accumulé de 2 403,94 \$, elle doit suspendre ses activités pour ne les reprendre définitivement qu'en mars 1952.

La relance de la Fédération, qui s'opère de 1952 à 1954, se fait néanmoins sur des bases différentes. Dans la définition du mandat de la Fédération, l'organisation technique des coopératives a maintenant la priorité sur les tâches d'éducation⁵³. Quelques ex-locistes continuent de siéger au conseil d'administration, mais la LOC ne fournit plus le soutien administratif nécessaire au fonctionnement quotidien de la FCHQ. À l'inverse, la contribution des milieux coopératifs établis, notamment le Conseil de la coopération du Québec, est beaucoup plus nette. Celui-ci forme d'ailleurs, en 1953, un comité de l'habitation où sera pensée la réforme des structures de la FCHQ. La même année, cette dernière déménage son siège social à Lévis.

Si la LOC est devenue moins active, ses efforts ne sont toutefois pas sans lendemain. On abandonne l'espoir d'obtenir un jour le crédit urbain. Le mouvement coopératif tente plutôt de développer une solution de rechange à caractère strictement communautaire, en s'assurant la collaboration active de certaines institutions financières coopératives. Pour quelques années, les coopératives d'habitations, qui adoptent de plus en plus l'agglomération comme champ d'action, se développent sans faire appel à quelque forme d'aide directe. Dans cet effort pour « assurer la coordination des efforts des intéressés »⁵⁴ dans un cadre plus pragmatique et moins social (utopiste), la FCHQ, restée fidèle à la perspective communautaire dont la LOC avait contribué à jeter les bases dans les années 40, tentera de bâtir des cités coopératives en banlieue des grands centres urbains.

C'est particulièrement le cas à Saint-Léonard-de-Port-Maurice, en banlieue

52 « Les coopératives d'habitation traversent une période difficile », *Ensemble*, vol. XII, n° 9, novembre 1951, p. 20.

53 Voir la description qui en est faite par Albert Côté, dans « Les réalisations et les problèmes des coopératives d'habitation et de leur fédération », *Ensemble*, vol. XIV, n° 9, novembre 1953.

54 « De l'espoir pour ceux qui veulent avoir leur maison », *Le Front ouvrier*, vol. IX, n° 15, 14 mars 1953, p. 7.

immédiate de Montréal. Entre 1955 et 1963, la Coopérative d'habitation de Montréal y mène en effet la plus importante expérience coopérative en matière d'habitation de la période 1941-1968, par le nombre de maisons unifamiliales construites (près de 1 000) et par l'ampleur du projet et les ambitions des fondateurs. J'ai déjà fait ailleurs le bilan détaillé de la *Coopérative d'habitation de Montréal*⁵⁵. Je me contenterai ici de rappeler que ce chantier coopératif a atteint de manière appréciable son objectif de rejoindre la « classe salariée » au sens large, puisqu'elle regroupe surtout des cols bleus, provenant pour la plupart des secteurs industriels fortement syndiqués (40,5 p. 100), et des cols blancs et employés des services privés et publics (34,5 p. 100) ainsi qu'une proportion non négligeable de techniciens et de semi-professionnels (22 p. 100).

Mais surtout, au delà des performances quantitatives, la *Coopérative d'habitation de Montréal* a patronné la mise en place d'un ensemble d'organismes coopératifs et communautaires, conformément au modèle du village coopératif dont il fut question plus tôt. Elle incarne ainsi un type de coopératisme que l'on retrouve, par la suite, à l'intérieur du mouvement des comités de citoyens et des organismes communautaires qui émerge dans les quartiers du bas de la ville de Montréal. Un coopératisme social qui, dans des secteurs aussi variés que le logement, la consommation, le loisir ou la santé, mise d'abord sur la formation et l'éducation des coopérateurs et sur la notion de prise en charge collective ou communautaire plutôt que de se préoccuper seulement de réussite économique.

En somme, loin d'être statique, l'implication de la Ligue ouvrière catholique dans les questions d'habitation et d'urbanisme se transforme graduellement. Engagée dans ce dossier pour faire face à l'acuité particulière du problème du logement ouvrier mais aussi par obligation doctrinale, la LOC se contente, dans un premier temps, d'un réformisme moraliste sans originalité. Toutefois, en accordant progressivement à la solution de ce problème un rôle stratégique dans la régénération économique et sociale du monde ouvrier, elle en fait la clé de voute de son programme d'intervention sur les conditions de vie des familles ouvrières⁵⁶.

C'est dans ce contexte que, plus polyvalente, moins limitée dans ses objectifs que ne l'était la campagne du crédit urbain, l'action coopérative de la LOC va au delà de la lutte contre la prolétarisation et sert de déclencheur au développement d'une stratégie d'intervention fondée sur la notion de « communauté ». L'objectif principal est de faire en sorte que la production du logement et la gestion du parc résidentiel relèvent d'une action communautaire soutenue et durable.

55 Collin, *La cité coopérative candienne-française*.

56 La santé et les loisirs, la réglementation du travail féminin, l'apprentissage professionnel, la montée du coût de la vie, les allocations familiales et le salaire familial, le budget familial et l'organisation des consommateurs sont, notamment, au nombre de ses préoccupations.

En prenant la direction effective du regroupement à l'échelle provinciale des coopératives d'habitation, la LOC cherche, plus particulièrement, à imprimer cohésion et permanence à un mouvement qui jusque là était dispersé et n'arrivait pas à dépasser le stade de l'expérimentation. Sa démarche, avons-nous observé, s'attarde relativement peu aux considérations économiques et financières et mise plutôt sur l'éducation et la formation des coopérateurs. Insistant sur l'idée que l'habitat est au coeur des difficultés de la vie moderne, elle veut, au nom de la doctrine sociale catholique, faire de l'action coopérative en matière d'habitation, sur les plans local et national, l'amorce d'une réforme de la société urbaine.

La Commission nationale de l'habitation (CNH), puis la Fédération des coopératives d'habitation du Québec (FCHQ), lui servent donc essentiellement de tribune pour faire la promotion d'un projet de communautés nouvelles (ou « villages coopératifs ») qu'elle expérimente à plusieurs reprises, lesquelles sont fondées sur l'actualisation, dans tous les aspects de la vie courante, du principe de la subsidiarité.

Au même moment, la Ligue se montre peu encline à favoriser les solutions d'inspiration corporatiste qui sont régulièrement proposées par les milieux catholiques officiels, notamment au sein du mouvement coopératif québécois⁵⁷. Ainsi, elle ne reprend pas à son compte la formule des Comités interprofessionnels du logement (CIL)⁵⁸, initiés en France après la guerre par les syndicats patronaux. Faisant appel à la solidarité sociale du patronat et du milieu ouvrier, cette formule est publicisée par l'École sociale populaire et est longuement louangée par la Commission (Gingras) d'étude sur le problème du logement⁵⁹.

La perspective étroitement économique défendue par les commissaires met en relief l'orientation résolument réformiste de la LOC et de la FCHQ.

57 Voir, par exemple, G.-Raymond Laliberté, « Dix-huit ans de corporatisme militant. L'École sociale populaire de Montréal, 1933-1950 », *Recherches sociographiques*, vol. XXI, n° 1, 1980, p. 50-96; Gilles Routhier, « L'ordre du monde. Capitalisme et communisme dans la doctrine de l'École sociale populaire, 1930-1936 », *Recherches sociographiques*, vol. XXI, n° 1, 1980, p. 7-48; Clinton Archibald, *Un Québec corporatiste ?*, Hull, Les éditions Asticou, 1984.

58 M. le chanione Lesage, « Le logement ouvrier : l'expérience du Comité Interprofessionnel (C.I.L.) de Roubaix-Tourcoing », *L'Oeuvre des tracts* n° 338, août 1947.

59 Formée par le gouvernement de Duplessis au printemps de 1948, cette commission a été lente à démarrer, le gouvernement provincial ayant mis près de deux ans à nommer les commissaires. Elle a pour mandat d'analyser la situation du logement et de faire des recommandations quant aux mesures publiques et privées à prendre et, en particulier, d'« étudier la possibilité et l'opportunité d'établir un crédit urbain d'habitation et d'en suggérer les modalités » (Statuts du Québec, 12 George VI, chap. 8, article 2). Son rapport, qui repose sur des analyses souvent sommaires (elle affirme même candidement qu'il « n'existe présentement, de source officielle, aucun moyen d'établir, de façon exacte et précise, la situation du logement dans la province », p. 171), déposé au cabinet en avril 1952, n'est rendu public qu'au mois de novembre suivant. La création d'une telle commission était apparue ridicule aux yeux de la Commission nationale de l'habitation (Réginald Boisvert, « La bourse ou la vie », *Le Front ouvrier*, vol. IV, n° 9, 24 janvier 1948, p. 10). Sa lenteur à procéder est régulièrement dénoncée dans *Le Front ouvrier*.

Le problème du logement, soutiennent-ils dans leur rapport de 1952⁶⁰, n'est que la conséquence immédiate des déficiences passagères de l'industrie de la construction domiciliaire, principalement la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et celle des matériaux. Se ralliant implicitement à la théorie du « *filtering down* », ils prétendent que, lorsque l'industrie aura réussi à répondre à la demande solvable, le problème du logement se règlera de lui-même. Ce qui rend inapproprié et intolérable toute approche sociale du problème.

Soucieux alors de dénoncer toute forme de socialisme d'État, c'est à dessein que les membres de la Commission Gingras opposent au type de coopératisme pratiqué à la FCHQ, la démarche de la Coopérative d'habitation Sainte-Marguerite, à Trois-Rivières, complètement dominée par le Chanoine Chamberland et dans laquelle les coopérateurs sont trop absorbés par l'infinité des tâches de « l'aide à soi-même » pour entreprendre autre chose. Le seul souci des coopératives d'habitation, prétendent-ils, devrait être d'abaisser le coût de la construction des maisons, un domaine où elles ont démontré leur compétence.

La Fédération des coopératives d'habitation du Québec, et à travers elle la LOC, favorisent plutôt une démarche d'appropriation du coopératisme par la base. Poursuivant la philosophie du mouvement Antigonish, dont les milieux coopératifs proches de l'École des sciences sociales de l'Université Laval se font les ardents défenseurs⁶¹, elle est convaincue que grâce à ce coopératisme social on atteindra la démocratie politique comme prolongement de la démocratie économique.

60 Joseph Gingras (président), O. Filion, J.-A. Fortin, J. R. Latter et E. Benoist, *Rapport de la commission chargé de faire enquête sur le problème du logement*, Québec, Gouvernement du Québec, 1952.

61 G.-Raymond Laliberté, *La culture politique du Conseil de la coopération du Québec*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, « Dossiers sur les coopératives » n° 1, 1973; Eugène Bussière, *Réminiscences dans l'élan du renouveau*, Montréal, Éditions Pierre Tisseyre, 1988.